

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT PASTEUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS6 dans sa séance du 13 au 16 mai 2024 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 01 au 04 juillet 2024 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Institut Pasteur, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.
Cette unité est référencée par le CNRS : UMR CNRS 2000 ;

DECIDENT

- Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 5 ans, une unité mixte de recherche intitulée « Modélisation Mathématique des Maladies Infectieuses ».
- Article 2 :** Cette unité mixte de recherche est référencée pour l'Inserm : U1332.
- Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
Institut Pasteur
28 rue du Dr Roux
75724 Paris Cedex 15
- Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la Délégation régionale Paris-IDF centre-Est
- Article 5 :** Monsieur Simon CAUCHEMEZ est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.
- Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel
Président-Directeur général de l'Inserm

